URIOPSS Hauts-de-France

PROGRAMME DE FORMATION

Établissements et services pour personnes en situation de handicap – Réussir la contractualisation de son contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM)

Objectifs pédagogiques

Les établissements et services pour personnes en situation de handicap, particulièrement ceux relevant de la compétence du DG de l'ARS, sont amenés à contractualiser avec les autorités de tarification dans le cadre de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM). L'entrée dans le contrat conduit à l'inversion de la logique budgétaire antérieure et au renseignement de nouveaux cadres normalisés : l'état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) et l'état réalisé des recettes et des dépenses (ERRD)

- Comprendre les caractéristiques du CPOM
- Se préparer à la démarche de contractualisation
- Comprendre et anticiper les conséquences budgétaires et financières

Programme

Les caractéristiques du CPOM

• Le contexte
• Le périmètre

La démarche de contractualisation

• La programmation
• L'autodiagnostic et le diagnostic partagé
• Les objectifs
 - Les cas d'exonération de la procédure d'appel à projets
 - Les objectifs stratégiques et les fiches-action
• Les moyens
 - La réalisation du « Budget base zéro »
 - L'évolution des moyens
 - Le plan pluriannuel de financement
• La signature, le suivi et l'évaluation

Les conséquences budgétaires et financières

• Le renversement de la logique de tarification
• Le passage à l'EPRD/ERRD
 - Le nouveau calendrier budgétaire

URIOPSS Hauts-de-France
199/201 rue Colbert 59000 LILLE
Tél. 03.22.71.74.73 – m.babela@uriopss-hdf.fr - SIRET 78371241700055
Version 2 du 06/03/2025

- Le renseignement et la transmission des cadres normalisés et de leurs annexes
- L'approbation et le refus
• Une nouvelle approche plus financière
• L'évolution du périmètre d'appréciation
• La libre affectation des résultats

Public concerné et prérequis pédagogiques

Directeurs d'établissements ou de services, directeurs ou responsables administratifs et financier, comptables, contrôleurs de gestion, décideurs
Formation sans prérequis
Pour toute demande d'adaptation liée à une situation de handicap, le service formation de l'Uriopss reste à votre disposition

Durée, effectifs

1 jour(s) - 7 heures

12 stagiaires (capacité maximum)

Intervenant.e.(s)

Maxime CHOMETON, Conseiller technique Gestion-tarification, Uriopss Grand Est

● Présentation détaillée des intervenants accessible via notre site : www.uriopss-hdf.fr/formation

Moyens pédagogiques et techniques – Matériel nécessaire

Exposés théoriques et cas pratiques
Support de vidéo projection remis aux participants
Une attestation de formation sera délivrée à l'issue de la formation

Formation à distance qui demande un ordinateur avec connexion internet, caméra et micro

Modalités d'évaluation des acquis

Évaluation des acquis en cours de formation : questionnaire
Évaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation : questionnaire de satisfaction

Sanction visée

Un certificat de réalisation et une attestation de fin de formation seront délivrés à l'issue de l'action

RAPPEL
Pour valider leur formation et obtenir un certificat de réalisation, les stagiaires doivent avoir :

- attesté de leur présence (émargement)
- réalisé les exercices préconisés par le formateur
- réalisé l'évaluation des acquis de leurs connaissances
- complété la fiche individuelle d'évaluation de la formation

Délais moyens pour accéder à la formation

● Les formations en Inter font l'objet d'une programmation accessible via le catalogue en ligne.

● Les formations en Intra sont programmées en tenant compte des disponibilités des apprenants et des intervenants.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Les stagiaires en situation de handicap sont invités à préciser leur besoin en amont de la formation afin d'échanger sur les éventuelles adaptations nécessaires en fonction de leur handicap.

Référente Handicap pour l'organisme de formation Uriopss HdF :
Martine BABELA : m.babela@uriopss-hdf.fr

Les locaux de l'Uriopss, à Boves et à Lille, sont accessibles pour les personnes à mobilité réduite. Le cas échéant, l'Uriopss s'appuie sur un réseau de partenaires pour répondre aux besoins exprimés, ou orienter si besoin vers les dispositifs ou acteurs spécialisés.

Registre public d'accessibilité téléchargeable depuis notre site Internet : www.uriopss-hdf.fr/formation

Tarif

Nos tarifs sont nets de taxes, car l'Uriopss n'est pas assujettie à la TVA (art. 261.7-1°b du CGI).